Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 29 (1937)

Heft: 3

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ultérieurement le cours de ces obligations baissa une fois de plus à la suite de la méfiance croissante, de telle sorte que leur rendement atteignit progressivement 5,1 pour cent à la fin de novembre 1935. En 1936 on note une légère amélioration, encore que les cours soient restés tendus. La dévaluation, enfin, a provoqué une baisse rapide du rendement qui, à la fin de décembre 1936, s'établissait à 3,3 pour cent, taux le plus bas qu'on ait enregistré depuis la période de guerre.

Si l'on compare le taux d'intérêt en Suisse à celui qui est pratiqué à l'étranger, on constate que, les dernières années de crise mises à part, ce taux est particulièrement bas. Le tableau suivant donne des indications sur le taux hors banque pour des effets à trois mois:

Taux hors banque en pour-cent (moyennes annuelles):

	1929	1931	1933	1935	1936	Etat à fin janvier 1937
Suisse	3,3	1,4	1,5	2,2	2,1	1,2
Grande-Bretagne	5,3	3,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Etats-Unis	5,0	1,6	0,6	0,1	0,2	0,3
France	3,5	1,6	1,8	3,3	3,7	4,0
Suède	4,7	4,1	3,2	2,5	2,5	2,5
Belgique	4,3	2,3	2,4	2,1	1,3	1,0
Pays-Bas	4,8	1,4	1,1	3,1	1,7	0,5
Allemagne	6,9	6,1	3,9	3,2	3,0	3,0

Economie politique.

Le renchérissement et l'indice du coût de la vie.

Depuis la nouvelle vague de renchérissement, les mouvements du coût de la vie en Suisse sont suivis avec plus d'intérêt. Il est actuellement très souvent question de savoir dans quelle mesure l'indice du prix de détail reflète le renchérissement réel ou si ce dernier n'est pas insuffisant pour donner une idée exacte de l'évolution actuelle.

Avant tout il faut bien se rendre compte que tous les calculs d'indices sont basés sur des moyennes, moyennes du point de vue local, comme de quantités consommées et moyennes de prix. Il est certain que divers cas diffèrent sensiblement de ces moyennes. Très souvent également à tort, on croit que l'indice du coût de la vie indique les fluctuations des dépenses totales d'un ménage. Or, telle n'est pas sa tâche. Sinon, il faudrait sans cesse procéder à des enquêtes sur les dépenses des ménages, ce qui compliquerait les choses. L'indice des prix a pour but unique de transcrire les mouvements du niveau des prix, les modifications des prix des principales marchandises et à cet effet on coordonne les mouvements des prix en un seul chiffre. C'est pourquoi le résultat n'est pas exprimé en un nombre absolu de francs qui ne serait d'aucune utilité pratique, mais en un chiffre relatif, c'est-à-dire sous forme d'un chiffre-indice. Ce dernier se rapporte toujours à une certaine base (pour l'indice du coût de la vie, au mois de juin 1914) et le chiffre de base est toujours représenté par 100. Les chiffres supérieurs ou inférieurs doivent être considérés

comme une démarcation en pour-cent de la base. Si actuellement l'indice du coût de la vie en Suisse est à 133, cela signifie que les prix des marchandises observées sont de 33 % supérieures à ce qu'ils étaient en juin 1914.

La composition de l'indice suisse du commerce de détail.

On peut être d'avis différent quant *aux marchandises* qui entrent en ligne de compte pour le calcul de l'indice. L'indice suisse du coût de la vie est basé sur les résultats des comptes ménagers des années 1912, 1920 et 1921. Le choix des articles fut fondé sur une entente entre statisticiens, représentants des organisations économiques et des experts. L'indice ainsi établi est soumis à la surveillance constante de la Commission de statistique sociale du Département de l'économie publique composée également de statisticiens, de représentants d'intérêts et d'économistes.

Pour des raisons techniques, on a limité le choix des marchandises entrant en ligne de compte aux plus importantes. Il serait insensé de se baser sur des articles qui, bien qu'indispensables, tels que le thé, le sel, les épices, la levure, etc., ne représentent qu'une proportion infime dans l'ensemble des dépenses. On a également éliminé divers articles dont l'achat et les prix varient beaucoup suivant les années, soit les fruits et les légumes frais, car le développement constant aurait été troublé par les modifications constantes des prix de ces denrées alimentaires. Parmi les légumes compris pour le calcul de l'indice ne figurent actuellement que la fève et le pois jaune. En ce qui concerne les pommes de terre, il a été convenu que l'on se baserait moitié sur les prix d'automne et moitié sur les prix du mois où le calcul avait lieu. Dans l'indice actuel, seuls les prix mensuels pour les pommes de terre et les œufs accusent de sensibles oscillations, mais ces dernières n'ont qu'une influence minime sur le total de l'indice.

Ne sont également pas compris dans l'ensemble des dépenses d'un ménage: les impôts, assurances, dépenses pour les voyages, les divertissements, l'instruction, le luxe, etc. Il s'agit là de dépenses trop variées, qu'il serait difficile d'englober dans le calcul de l'indice et dont le rôle à cet effet serait des plus insignifiants. En ce qui concerne les impôts, les frais de vacances, voyages, divertissements, la différence est trop sensible entre les classes sociales, et une moyenne établie sur cette base ne reflèterait qu'imparfaitement la situation exacte. Le 20 à 30 % des dépenses totales contenues dans les comptes ménagers n'est pas pris en considération pour le calcul de l'indice.

Les marchandises prises en considération se divisent en 4 groupes: Les denrées alimentaires, combustible et éclairage (y compris le savon), les vêtements, le loyer.

Lors du calcul de chaque indice, il s'agit de savoir encore: sur quelle quantité de marchandise faut-il se baser? Il n'est naturellement pas question de compter tous les prix pour les mêmes quantités. L'indice du coût de la vie est ce qu'on appelle « un indice pesé », c'est-à-dire que chaque marchandise est comptée selon la part qu'elle représente dans le total des dépenses. Pour cela aussi on s'est basé sur les comptes ménagers. Les modifications qui se sont produites dans les diverses quantités consommées ne sont donc pas prises en considération (à part quelques exceptions), l'indice ne renseigne que sur les modifications de prix de marchandises dont la qualité et la quantité sont stables. C'est là certainement une lacune dans le chiffre-indice mais que l'on ne peut éviter si l'on tient à avoir un indice permanent ininterrompu. Actuellement l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers procède à l'établissement de nouveaux comptes ménagers pour vérifier si les quantités et genres d'articles choisis sont encore conformes à la réalité.

Dans le groupe des *denrées alimentaires,* les articles et quantités consommées suivantes sont compris dans l'indice:

	Unité	Quantité	En % de l'indice des denrées alimentaires
Lait non écrémé	litre	1100	27,8
Beurre de table	kilo	22	8,5
Fromage de Gruyère ou d'Emmenthal, Ire qual.	»	16	3,4
Oeufs (en caisse)	pièce	400	3,9
Saindoux du pays	kilo	7	2,4
Saindoux d'Amérique	»	7	
Graisse de noix de coco, en plaque . . .	»	4	0,5
Graisse comestible (qualité ordinaire) . .	»	4	0,5
Huile d'arachides	litre	5	0,6
Viande de bœuf et de veau (pour rôtis et pot au feu)	kilo	60	11,9
Viande de veau moyenne de Ire et IIe qual.	»	10	2,7
Porc frais, maigre	»	20	5,6
Lard fumé, maigre	»	10	3,0
Pain **	»	400	13,4
Farine blanche	»	35	1,4
Maïs	»	6	0,2
Riz italien, glacé	»	10	0,5
Avoine (gruau d'avoine), ouvert	»	5	0,2
Orge perlée no 1	»	5	0,2
Pâtes alimentaires (qualité moy., ouvert) .	»	30	1,6
Miel d'abeilles, du pays, sans verre . . .	»	2	0,7
Sucre cristallisé	»	70	2,5
Pois jaunes entiers	»	10	0,5
Haricots blancs	»	10	0,4
Pommes de terre, toute l'année au prix d'aut.	»	125	3,8
Pommes de terre, prix mensuel	»	125	
Chocolat de ménage	»	7	1,4
Café Santos, grillé, qualité moyenne . . .	»	10	2,4
			100

* Calculés aux prix de 1937.
** Depuis janvier 1937, 40 % pain mi-blanc et 60 % de pain bis.

Les prix des denrées alimentaires sont contrôlés tous les mois par des enquêtes spéciales dans 34 villes. En ce qui concerne le combustible et l'éclairage, y compris le savon, il est tenu compte des articles suivants, dont les prix sont également fixés à la suite d'enquêtes mensuelles.

	Unité	Quantité
Bois de sapin, en bûches	stère	¼
Bois de hêtre, en bûches	»	1
Coke d'usine à gaz, de calibre moyen . .	kilo	50
Anthracite de la Ruhr	»	150
Briquettes de lignite	»	250
Gaz	m³	400
Courant électrique	kwh.	100
Savon (blanc ou de Marseille)	kilo	18

Les prix des vêtements ont été plus difficiles à observer, du fait que cette branche dépend dans une large mesure de la mode, et que celle-ci varie, surtout pour les femmes. Les enquêtes à ce sujet ont lieu deux fois par année seulement, soit au printemps et en automne, et cela en procédant selon la méthode appelée « à la chaîne ». Pour chaque article on compte la différence en pour-cent

du prix depuis la dernière enquête, ce qui, avec le temps, permettra de tenir compte des modifications qui se seront produites dans la consommation. Les articles suivants servent de base pour le calcul de l'indice:

A. Vêtements d'hommes
Sur mesure
Confectionnés
B. Etoffes pour vêtements de femmes
C. Vêtements d'enfants, confectionnés
D. Lingerie pour hommes
Chemises de jour
Chemises de nuit
Caleçons
Camisoles
Cols
Chaussettes
Mouchoirs
E. Lingerie pour femmes
Chemises de jour
Chemises de nuit
Pantalons
Jupons
Camisoles
Bas
Mouchoirs
F. Chaussures, neuves
Chaussures d'hommes
Chaussures de femmes
Chaussures d'enfants, 26/29
Chaussures d'enfants, 30/35
G. Réparation de chaussures
Chaussures d'hommes, clouées
» » cousues
Chaussures de femmes, clouées
» » » cousues
Chaussures d'enfants, 26/29, clouées
» » 26/29, cousues
» » 30/35, clouées
» » 30/35, cousues

Des chiffres moyens sont établis pour chaque article, puis on forme 4 sous-groupes dont la quote-part est fixée comme suit:

Vêtements	60 %
Lingerie	13 %
Chaussures	17 %
Réparation de chaussures	10 %
	100 %

En ce qui concerne les loyers, la difficulté réside dans le fait que les chiffres varient fortement suivant l'importance des localités. C'est pourquoi l'office publie deux chiffres-indices des loyers, l'un pour les quatre villes de plus de 100,000 habitants et l'autre pour les 23 autres villes entrant en ligne de compte. Certains offices communaux de statistique publient en outre leur propre chiffre-indice, desquels il ressort qu'il y a également de sensibles différences entre les grandes villes.

L'enquête sur les loyers n'a lieu qu'une fois par année et cela en mai. L'on tient compte avant tout des logements qui entrent en considération pour la classe ouvrière et l'enquête relève aussi bien les loyers des anciens logements que ceux des nouveaux. En ce faisant, on tient compte également dans une certaine mesure de la modification dans la consommation.

Dans la plupart des villes, des commissions paritaires des loyers ont été créées et chargées de faire des enquêtes.

Le calcul de l'indice total se fait de telle sorte que l'on établit tout d'abord un chiffre-indice spécial pour chacun des 4 groupes. Pour terminer, les chiffres ainsi obtenus sont multipliés par les quotes-parts suivantes tirées également des comptes ménagers:

Denrées alimentaires	57 %
Combustible et éclairage	7 %
Vêtements	15 %
Loyers	21 %
	100 %

Les prix n'évoluent pas tous dans la même mesure. Il s'est produit des différences entre les divers groupes avec le temps. C'est ainsi par exemple que l'indice des loyers comparé avec 1914 est beaucoup plus élevé, du fait que les loyers ont fortement augmenté depuis la guerre et que pendant la crise ils ont moins baissé que les autres prix, comme l'indique très nettement le graphique. On a compté qu'en juin 1934, les frais de loyer représentaient le 30 % de l'indice total contre 21 % en 1914. Cette différence répond assez bien à la réalité.

L'indice reflète-t-il exactement le renchérissement?

Il ressort des commentaires que l'indice du coût de la vie est loin de reproduire toutes les hausses de prix actuelles. Il est certain qu'au cours des derniers mois nombre d'articles qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de l'indice ont augmenté; mais il en est aussi d'autres très nombreux qui n'ont subi aucune hausse; ce sont particulièrement les denrées alimentaires qui ont augmenté, on en a abondamment tenu compte dans l'indice sur le coût de la vie.

Une objection plus grave réside dans le reproche que l'on fait aux nouveaux chiffres de ne pas refléter les modifications subies par les prix des logements et des vêtements depuis la dévaluation. Les loyers n'ont presque pas varié, par contre, les prix des vêtements ont subi des hausses. La Commission de statistique sociale a décidé de faire une enquête intermédiaire sur les prix des vêtements avant l'enquête habituelle du printemps, et cela afin d'adapter le plus possible l'indice à la réalité. A Berne on a constaté que depuis l'enquête de l'automne dernier l'indice des vêtements a déjà augmenté de 7 %; sur le total de l'indice cela ne représenterait qu'une hausse de 1 %.

Pour les quantités, on s'est surtout basé sur les dépenses des ménages de familles ouvrières. Un fait avéré, c'est que pendant la crise les quantités consommées par les classes pauvres ont beaucoup varié. En général, les dépenses pour le loyer et les vêtements jouent un rôle moins important pour eux que ce n'est le cas pour le calcul de l'indice, car en temps de crise ce sont là des dépenses que l'on peut réduire, tandis qu'il n'en est pas de même pour la nourriture surtout pour les chômeurs. Dans leur budget, les frais d'alimentation qui ont surtout été frappés par le renchérissement, sont relativement plus importants. On peut donc prétendre avec raison que les classes pauvres ont été plus durement frappées par le renchérissement que ne l'exprime le mouvement de l'indice. Le tableau suivant indique le développement des divers chiffres-indices depuis le début de 1935:

		Alimentation	Combustible et éclairage	Vêtements	Loyers	Total
				Juin 1914 = 100		
1935	Janvier	113	115	115	182	128
	Février	112	115	115	182	127
	Mars	112	115	115	182	127
	Avril	111	115	114	182	127
	Mai	111	114	114	180	126
	Juin	113	113	114	180	127
	Juillet	115	113	114	180	128
	Août	116	113	114	180	129
	Septembre	116	113	114	180	129
	Octobre	117	113	112	180	129
	Novembre	118	113	112	180	130
	Décembre	118	113	112	180	130

		Alimentation	Combustible et éclairage	Vêtements	Loyers	Total
			Juin 1914 = 100			
1936	Janvier	118	113	112	180	130
	Février	118	113	112	180	130
	Mars	118	113	112	180	130
	Avril	119	113	111	180	130
	Mai	119	112	111	177	130
	Juin	120	112	111	177	130
	Juillet	120	112	111	177	130
	Août	120	111	111	177	130
	Septembre	121	111	111	177	130
	Octobre	123	112	111	177	132
	Novembre	123	114	111	177	132
	Décembre	123	114	111	177	132
1937	Janvier	126	115	111	177	133
Modification pour la première moitié 1935 jusqu'en janv. 1937		+ 11 %	+ 0,4 %	— 3,0 %	— 2,2 %	+ 4,7 %
Modification de septembre 1936 à janvier 1937		+ 4,1 %	+ 3,6 %	—	—	+ 2,3 %

Indice du coût de la vie.

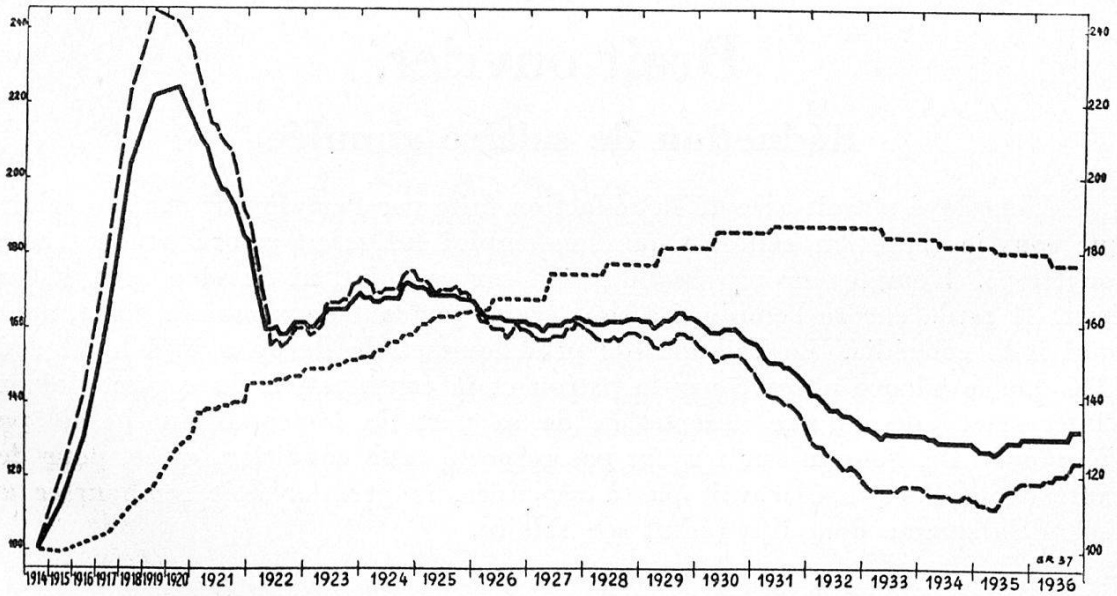

Il ressort de ces chiffres que le mouvement ascendant ne date pas seulement depuis la dévaluation, mais depuis longtemps déjà. Cette évolution a été provoquée par la hausse des prix du marché mondial; les mesures fiscales ont également contribué à la hausse des prix des denrées alimentaires (élévation des droits de douane sur le sucre, la graisse, l'huile).

Depuis la dévaluation, la tendance s'est naturellement accentuée du fait que l'importation a renchéri à la suite des modifications subies par le cours du change. Les chiffres de janvier ne reflètent pas encore entièrement les dernières hausses de prix du pain, de la farine et des pâtes alimentaires; le renchérisse-

ment du lait et des produits laitiers ne se répercutera que dans les chiffres de février. Jusqu'ici les effets de la dévaluation ne se sont pas réalisés dans la mesure à laquelle on s'attendait, puisqu'on avait prévu qu'à la suite de la dévaluation le renchérissement atteindrait pour le moins 5 % dans l'indice sur le coût de la vie. Or, l'indice total n'a augmenté que de 2,3 % depuis le mois de septembre. Si l'on évalue le renchérissement provoqué par la hausse des prix des vêtements à environ 1 % et si l'on ajoute les hausses subies par le lait, le fromage et le beurre, on peut estimer de 4 à 5 % la hausse des prix depuis l'automne dernier.

Il faut néanmoins tenir compte que ce renchérissement n'est dû qu'en partie à la dévaluation, car si l'on compare le mouvement des prix en Suisse avec celui de l'étranger, il ressort que les prix augmentent dans la plupart des Etats, ce qui ne peut rester sans influence sur notre niveau des prix. Les différences sont très grandes d'un pays à l'autre. Aux Etats-Unis les prix n'ont que peu augmenté au cours des derniers mois, tandis qu'ils se sont élevés dans une forte proportion en Angleterre. L'augmentation de 5 % pour le moins des prix, attribuée à la dévaluation, ne s'est donc pas encore complètement manifestée dans l'indice du coût de la vie en Suisse. Ce n'est que grâce aux offices de contrôle des prix que l'on a pu encore empêcher d'autres hausses. Il faut donc s'attendre à ce que le mouvement se poursuive d'autant plus que la hausse continue à l'étranger.

Droit ouvrier.

Réduction de salaire annulée.

L'employé n'avait accepté la réduction faite par l'employeur sur son salaire que sous la condition expresse que son emploi lui serait assuré pendant assez longtemps. L'employeur ne répondit rien sur ce point, ni de vive voix, ni par écrit. Il garda encore l'employé à son service pendant deux mois à peine, après quoi il le congédia. Le Tribunal de prud'hommes de Berne a jugé le 11 août 1936 que le silence observé par le patron et la continuation du contrat doivent s'interpréter comme une acceptation de sa part de la condition posée par l'employé. Or, l'employeur n'ayant pas respecté cette condition, et ce, pour des causes dont l'employé n'avait pas à répondre, le premier doit rembourser au second la somme dont il a réduit son salaire.

Droit aux vacances payées.

A quel moment ce droit doit-il être exercé?

Le Tribunal de prud'hommes de Baden a jugé le 29 septembre 1936 que ce droit doit être exercé dans le cours de l'année. Sinon, il y a renonciation à l'exercer. Il n'est donc pas admissible, après que neuf ans se sont écoulés et que le contrat a pris fin, de revendiquer des vacances en prétendant ne les avoir pas obtenues en temps utile.